

L'association Tremä
accompagne les enfants
relevant du DITEP depuis :

ITEP Site de l'Aunis

25 bis rue Villeneuve
17000 La Rochelle
05 46 29 40 18
itep.aunis@trema-asso.fr

ITEP Site de la Fondation Robert

11 chaussée du Calvaire
17400 Saint-Jean d'Angély
05 46 32 00 11
itep.fondationrobert@trema-asso.fr

SESSAD MTC

(Manifestations et Troubles du Comportement)

17 rue Ramuntcho
17300 Rochefort
05 46 87 81 37

sessad.mtc@trema-asso.fr



**DISPOSITIF INTÉGRÉ,
THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIF
ET PÉDAGOGIQUE
(DITEP)**



Siège social Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr



Association Tremä

Le DITEP au service des enfants et adolescents et de leurs proches

Ce dispositif est ouvert à des jeunes de 5 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ils sont accueillis après avoir été orientés par une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le dispositif amène les jeunes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers l'autonomie. Dans cette optique, le Dispositif dispense des soins et des rééducations et favorise le maintien du lien du jeune avec son milieu familial et social.

Enfin le dispositif promeut l'intégration du jeune en favorisant son maintien ou son accueil dans le circuit scolaire.

Cet accompagnement est proposé sur une période renouvelable.

Les parents et proches du jeune sont pleinement partie prenante à cet accompagnement.

Les différentes modalités d'accompagnement

Elles s'inscrivent dans un cadre de fonctionnement souple permettant de s'adapter aux besoins des jeunes accompagnés.

Deux types de modalités sont proposés :

- ❖ L'internat ou l'accueil de jour - ITEP (6/16 ans)
 - L'internat permet une prise de distance temporaire avec l'environnement habituel du jeune et offre un temps de séparation parfois nécessaire pour envisager les relations familiales autrement.
L'accueil en internat se fait au sein de petites unités de vie accueillant une dizaine d'enfants. Cet accueil peut avoir lieu de façon ponctuelle (une nuit par semaine) ou plus régulière (les nuits du lundi soir au vendredi matin).
 - L'accueil de jour intègre des temps de soins, éducatifs et pédagogiques en proposant une scolarisation dans la structure ou dans un établissement scolaire partenaire.

- ❖ Le suivi ambulatoire - SESSAD (5/20 ans)
 - Il relève d'un fonctionnement dit en SESSAD*. Il est prioritairement préconisé lorsque le jeune reste au sein de sa famille mais surtout lorsque le maintien à l'école est possible.
Cet accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique s'exerce dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant.
Un soutien à la parentalité permet au dispositif de proposer un accompagnement global intégrant la famille et l'enfant.

Informations pratiques

L'accompagnement du jeune par le DITEP nécessite une orientation préalable de la MDPH. Dès que la famille dispose de cette décision, elle prend attache avec :

- L'établissement de La Rochelle (05 46 29 40 18) ou celui de Saint-Jean d'Angély (05 46 32 00 11) si son enfant est orienté avec la mention « DITEP-ITEP » (6 à 16 ans).
- Le service de Rochefort (05 46 87 81 37) si son enfant est orienté avec la mention « DITEP-SESSAD » (5 à 20 ans).

Un protocole d'admission sera activé. La famille sera alors reçue par l'équipe interdisciplinaire qui présentera le dispositif qui définira avec elle les modalités d'accompagnement de son enfant en fonction de ses besoins.

Cet accueil sera également conditionné par la capacité du dispositif à intégrer le jeune dans les délais souhaités.

